

AFFAIRE N° 9. - Adjudication pour les travaux de reconstruction de l'aile Ouest du Grand Marché.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je crois devoir vous rappeler qu'à la suite d'une convention passée avec la SHELL, la Commune a autorisé cette Société à construire une station (service à l'emplacement du rez de chaussée de l'aile Ouest du Grand Marché. En compensation, la SHELL participe à concurrence de 15.000.000 de Frs CFA aux travaux de reconstruction de l'aile Ouest du Grand Marché et la Commune pour un montant de 6.000.000 de Frs CFA qui est prévu à l'article 230-12 du budget 1965.

L'administration communale a, en conséquence, préparé un dossier d'adjudication pour l'exécution des travaux en cause. Le montant des travaux s'élève à 21.000.000 Frs CFA.

Mesdames et Messieurs, c'est ce dossier d'adjudication que je vous demande d'approuver.

Approuvé,

Adopté à l'unanimité.

St. Denis, le 10 Décembre 1965.

Il le Préfet, le
Secrétaire Général,
Signé: J. Duchard